

Nouveau Programme

Parachat Vayé'hi



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 heure d'étude Parents -Enfants pédagogique et ludique

? 10UIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de
- les indices précédés
- Les remarques et

Ainsi, le parent pourra visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.



Le verset nous dit "(...) il a dit à Yossef : Voici que ton père est malade (...)"

? Qui a dit à Yossef que son père était malade ?

Bravo ! Rachi nous dit qu'il s'agissait probablement d'Éphraïm, car Yossef avait deux enfants : Éphraïm, qui était constamment à côté de Ya'acov et étudiait la Torah, et Ménaché, qui était constamment à côté de Yossef, et l'aidait à gérer les affaires de l'État.

? Où habitait Ya'acov Avinou?

Bravo! Il habitait à Gochène, une région loin de la capitale, et Yossef habitait dans la capitale. Par conséquent, lorsque Ya'acov Avinou était malade, Ephraïm s'est dépêché d'aller avertir son père, qui était dans la capitale.

La Guémara Baba Métsia (page 97a) dit que jusqu'à Avraham, il n'y avait pas de vieillesse dans le monde. Avraham et Its'hak se ressemblaient comme deux gouttes d'eau, et il arrivait fréquemment que les gens les confondent (s'adressent à Avraham en croyant parler à Its'hak, ou vice versa). Cela créait des situations embarrassantes. Et surtout, **Avraham Avinou** craignait que sa propre belle-fille (Rivka) le confonde avec son fils (Its'hak). Cela aurait été très gênant... Il a donc demandé à Hachem que des signes de vieillesse apparaissent sur le visage. Et depuis ce moment-là, la barbe et les cheveux ont commencé à blanchir. La Guémara continue en disant que jusqu'à Ya'acov Avinou, il n'y avait pas de maladie liée à la vieillesse, et **Ya'acov** a demandé à ce qu'**on se sente faible avant de mourir**.

Pourquoi Ya'acov Avinou a-t-il demandé cela?

Dans Baba Métsia, Rachi dit que c'est pour qu'une personne puisse donner les dernières instructions à ses enfants ou leur dire ce qu'elle a à leur dire pour corriger leur comportement.

Et dans Sanhédrine, Rachi dit que c'est pour que les enfants aient le temps de se réunir près de

Suite en page 2



leurs parents avant qu'ils quittent ce monde, pour ne pas qu'ils apprennent subitement que ceux-ci sont décédés, sans qu'ils aient pu être présents à ce moment-là.

? D'où la Guémara a-t-elle appris que jusqu'à Ya'acov Avinou, il n'y avait pas la maladie de la vieillesse ?

Bravo! Du verset que nous avons étudié: "(...) il a dit à Yossef: Voici que ton père est malade (...)".

Qu'est-ce qui indique ici que Ya'acov Avinou était le premier malade de l'Histoire ?

Il y a plusieurs explications:

- 1) L'explication la plus connue est que, normalement, on n'annonce pas directement une mauvaise nouvelle ; on la fait comprendre par allusion.
- Pourquoi Ephraïm a dit directement: "Ton père est malade"? De là, la Guémara apprend qu'Ephraïm n'avait pas le choix, car s'il avait dit "tes frères vont bien", Yossef aurait cru que son père était mort. Il n'aurait pas compris que son père était malade, car cette situation n'existait pas auparavant.
- 2) Rav Epstein, dans le livre Torah Témima, explique qu'à chaque fois que le mot "Hiné" ("voici") est utilisé dans la Torah, c'est pour souligner quelque chose de nouveau. Par exemple :

- lorsque Rivka avait des jumeaux dans son ventre, alors que tout le monde croyait qu'elle n'avait qu'un seul bébé ;
- lorsque Ya'acov Avinou pensait s'être marié avec Ra'hel, et qu'il s'est finalement rendu compte que c'était Léa ;
- -lorsqu'Avraham Avinou a découvert, en s'approchant de l'Égypte, que sa femme Sarah était belle.
- Ici, Ephraïm emploie le mot "Hiné" à propos de la maladie de Ya'acov, car il s'agissait alors d'un phénomène nouveau.
- Avant que Ya'acov Avinou demande que les gens se sentent faibles avant de mourir, comment mouraient-ils ?

Dans la Parachat Lékh Lékha, le Yalkout Chimoni rapporte que les gens en pleine santé **éternuaient**. Leur âme sortait, et ils mouraient sur place, sans n'avoir ressenti aucune faiblesse auparavant.

Pourquoi est-ce par le nez que la Néchama sortait?

Car c'est par le nez qu'Hachem l'a fait entrer en Adam Harichone lorsqu'il l'a créé. Lorsque les gens mouraient en éternuant, c'était terrible, car ils mouraient subitement, et, parfois, loin de leur famille.

? Quelle habitude en rapport avec l'éternuement est répandue ?

Souhaiter à la personne qui a éternué **une bonne santé** (en lui disant, par exemple, "Labrioute!").

Chapitre 174, Halakha 5

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit que si on boit plusieurs fois du vin pendant le repas, il est suffisant de faire une seule fois "Boré Péri Haguéfène", car il est habituel de boire plusieurs verres pendant le repas. Par contre, si lorsqu'on a fait "Boré Péri Haguéfène", on avait la ferme intention de boire un seul verre de vin, et qu'on a ensuite eu l'intention d'en boire encore, on devra refaire la Brakha de "Boré Péri Haguéfène".

? Ce principe s'applique-t-il aussi pour le pain que l'on mange ?

Le Choul'han 'Aroukh cite le Taz, qui dit que si une personne a acheté un pain, avec l'intention de ne manger que ce pain, et qu'à la fin du repas, elle a encore faim, veut encore du pain et envoie une autre personne lui en acheter, alors elle devra refaire la Brakha de Hamotsi avant de manger le deuxième pain, car son acte (le fait de n'avoir acheté qu'un pain) a clairement prouvé qu'elle ne voulait en manger qu'un, et que ce n'est qu'ensuite qu'elle en a voulu un autre.

Si une personne a du pain dans sa cuisine, s'en coupe une tranche pour aller la manger à la salle à manger, puis se rend compte qu'elle a encore faim et veut une deuxième tranche de pain, devra-t-elle refaire la Brakha de Hamotsi (comme dans le cas précédent) avant de manger la deuxième tranche ?

Non. Dans le premier cas, elle a acheté un seul pain, et cela a prouvé qu'elle voulait vraiment n'en manger qu'un seul. Dans le deuxième cas, par contre, elle s'est coupé une tranche de pain en pensant qu'elle lui suffirait. Mais il est fréquent, dans cette situation, d'avoir encore faim par la suite, et donc de vouloir une autre tranche de pain. Il ne sera donc pas nécessaire de refaire la Brakha de Motsi, car, dans ce cas, ce n'était pas une décision ferme, comme dans le premier cas.

Par contre, concernant le vin, le Cha'aré Tsioun dit que si une personne s'est servi du vin du frigidaire (à la cuisine), est partie le boire à la salle à manger et veut ensuite boire un deuxième verre de vin, elle devra refaire la Brakha sur celui-ci, parce qu'il n'est pas fréquent d'ajouter un deuxième verre de vin lorsqu'on n'en a ramené qu'un seul à table. Il est fréquent de faire des allersretours entre la cuisine et la salle à manger pour du pain, mais

pas pour du vin. C'est pourquoi on refait la Brakha pour le vin, mais pas pour le pain.

Le Rama parle ensuite du cas où une personne n'a pas été invitée à notre repas mais se trouve chez nous "par hasard"; on l'invite alors à s'asseoir, puis on lui offre un verre de vin, puis un deuxième. Devra-t-elle refaire la Brakha de Haguéfène sur le deuxième verre, ou pourra-t-elle se baser sur la Brakha qu'elle a déjà faite sur le premier ?

Elle devra refaire la Brakha, car elle n'était pas invitée au repas. Elle était là "par hasard" et ne savait pas qu'on allait lui donner un autre verre et lui dire de rester plus longtemps. Donc lorsqu'elle a fait la Brakha de Haguéfène, elle ne l'a faite que sur le premier verre qu'on lui a donné. Elle ne savait pas qu'on lui en donnerait un deuxième, et devra donc refaire la Brakha sur celui-ci.

Le Rama conclut en disant que, de même, dans un mariage où il y a beaucoup de monde et que celui qui a fait la Brakha de Haguéfène fait ensuite circuler le verre parmi les invités, l'invité qui veut boire de ce vin devra d'abord dire la Brakha de "Boré Péri Haguéfène". On ne pourra pas dire qu'il a été acquitté de cette Brakha par celui qui l'a faite en premier, car il n'était pas sûr que le verre arriverait entre ses mains. Peut-être qu'étant donné les nombreux invités, cet invité-là n'aurait plus eu de vin à goûter dans le verre, car celui-ci aurait été vidé par tous les autres invités qui se sont servis avant lui.

Cette règle concerne même les personnes qui sont juste à côté de celui qui a fait la Brakha. Même elles ne seront pas acquittées de celle-ci (et devront donc la refaire), car elles ne savent pas à qui celui qui a fait la Brakha donnera le verre en premier. Et il est donc très possible qu'avant que le verre arrive entre leurs mains, une partie des nombreux invités en ait déjà fini le contenu.





Traité Chévi'it, chapitre 1, Michna 1

La Michna demande : "Jusqu'à quand peut-on labourer un champ la veille de la Chemita? Beth Chamaï disent : tout le temps où le labour est encore bon pour le fruit de la sixième année. Beth Hillel disent : jusqu'à Chavou'ot de la sixième année." La Michna conclut en disant que les paroles de Beth Chamaï et de Beth Hillel sont proches l'une de l'autre. C'est-à-dire que, même pour Beth Chamaï, le temps est autour de la période de Chavou'ot.

? Que veut dire cette Michna?

De même qu'il y a une Mitsva de Tosséfèt Chabbath (d'accepter le Chabbath quelques minutes avant son début), il y a une Mitsva de Tosséfèt Chemita (d'accepter la Chemita un peu avant l'entrée de la septième année), il y a une Mitsva d'ajouter du temps avant. Et nos Sages ont appris en Halakha Démoché Misinaï que ce temps, c'est trente jours avant. Trente jours avant l'année de la Chemita, il faut déjà arrêter de travailler les champs.

A cela, les 'Hakhamim ont apporté un rajout supplémentaire, et c'est ce que la Michna demande : combien de temps (avant celui imposé par la Torah) nos Sages ont-ils ajouté ? Beth Chamaï disent que lorsque le travail du champ est encore utile pour la sixième année, on n'a pas l'impression que le paysan travaille pour préparer son champ pour la septième année. Mais, une fois ce temps écoulé, lorsque le labour en dessous des arbres n'apporte rien aux fruits qui poussent, le travail du paysan est considéré comme étant

fait pour la septième année, et il est donc interdit.

Plus tard, dans le deuxième chapitre, la Michna pose la même question à propos d'un champ de blé ou de céréales. Et là-bas, le temps qui est donné est jusqu'à Pessa'h : après Pessa'h, on ne peut plus labourer un champ la sixième année, car cela ressemble à une préparation pour la septième année, et c'est donc interdit.

La Guémara raconte que Rabban Gamliel et son tribunal rabbinique se sont réunis et ont annulé ces deux temps supplémentaires (celui pour un verger, et celui pour un champ de blé), car ils ont expliqué que l'exigence de la Torah d'ajouter trente jours à la Chemita, à laquelle nos Sages ont encore ajouté un autre temps, n'était valable que lorsque le Beth Hamikdach existait. En l'absence de ce dernier, Rabban Gamliel a permis de travailler un champ jusqu'à la veille du Roch Hachana de l'année de la Chemita. Nos Sages disent que notre Michna est une première Michna (Michna Richona), mais que la Halakha n'est pas comme elle.

Par conséquent, de nos jours, il est permis de travailler son champ jusqu'à l'entrée du Roch Hachana de la septième année.



Michlé, chapitre 4, verset 20

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Mon fils, sois attentif à mes propos, et tends l'oreille à mes paroles." Dans le texte hébreu, le mot "propos" se dit "Dibour", et le mot "parole" se dit "Amira".

? Quelle différence y a-t-il entre un Dibour et une Amira ? Généralement, nous entendons que **Dibour** est une parole **dure**, et **Amira** est une parole **douce**. Et cela est vrai. Mais, concernant le verset de Michlé, le Malbim donne une autre explication : lorsqu'une personne énonce un propos, il y a "**deux aspects**" dans son discours : 1) le fond de ce qu'elle veut dire (la partie où elle s'exprime longuement pour expliquer de quelle a à dire), 2) la manière dont elle le dit (en choisissant les mots justes, les plus adaptés à son discours).

Li, le roi Chlomo nous prévient : "Dans le livre de Michlé que j'ai écrit, il y a de longues explications, des

démonstrations où je me suis allongé pour expliquer parfaitement ce que je voulais dire, mais j'ai aussi fait attention aux mots utilisés pour le dire. Par conséquent, mon fils, sois attentif à mon message, mais aussi aux mots que j'ai choisis pour le transmettre."

Le Malbim dit que nous retrouvons cette idée dans la Torah écrite et la Torah orale. Dans la Torah écrite, chaque mot a été choisi avec une **justesse absolue**; chacun d'eux est important, et aucun d'eux ne peut être supprimé ou remplacé. Dans la Torah orale, les mots employés n'ont pas autant d'importance, et ce qui compte surtout, c'est le message lui-même (plus que les mots utilisés pour le transmettre).

Concernant le livre de Michlé, le roi Chlomo nous dit de faire attention aux messages transmis ET aux mots employés pour le transmettre.

Mélakhim I, chapitre 2, versets 1 à 11



Cette semaine, la Haftara que nous lisons est, comme d'habitude, en rapport avec la Paracha.

Dans la Paracha de Vayé'hi, **Ya'acov** a réuni ses enfants **pour les bénir** et **leur demander de continuer à aller dans la voie de la Torah.**

Dans la Haftara de Vayé'hi, nous voyons qu'avant de quitter ce monde, le roi David a demandé à son fils Chlomo de **rester fidèle à Hachem,** pour que Celui-ci accomplisse tout ce qu'il lui a promis (et, entre autres, le fait que la royauté ne quittera jamais sa descendance).

David va ensuite donner à Chlomo **trois instructions** bien précises :

1) Tuer Yoav ben Tsérouya, car celui-ci, bien qu'étant le général d'armée du roi David, a commis deux actes atroces : il a tué Avner ben Ner et Amassa ben Yétère, qui étaient des grands Tsadikim.

David demande à Chlomo d'agir avec toute sa sagesse et de trouver un moyen de rendre Yoav passible de mort, de sorte qu'il ne meure pas de mort naturelle, car, bien que Yoav était déjà passible de mort (par le fait d'avoir tué Avner et Amassa), il n'en reste pas moins que c'est lui qui a mené victorieusement toutes les querres d'Hachem.

- 2) Accueillir à sa table toute leur vie les enfants de Barzilaï Haguiladi, car lorsque David a fui Avchalom, ceux-ci sont allés à sa rencontre pour le soutenir et lui apporter de la nourriture.
- 3) Tuer Chimi ben Guéra. Cet homme était le Rav du roi

Chlomo, mais il méritait la mort, car il avait violemment maudit le roi David, qui aurait dû lui-même le tuer. Cependant, lorsque la situation a tourné en faveur de David, Chimi est venu supplier celui-ci de lui pardonner.

David n'a pas eu d'autres choix que de lui pardonner, et il lui a même juré de ne pas le tuer par son épée. Chimi devait cependant mourir, car la Torah dit que celui qui maudit le roi est passible de mort. David ne voulait pas transgresser son serment, mais il a demandé à Chlomo de trouver le moyen de condamner à mort Chimi pour une désobéissance, car il fallait que Chimi soit tué, et qu'il ne meure pas simplement de mort naturelle.

Le **Malbim** dit que le roi David a demandé à Chlomo: "Avant de trouver le moyen de tuer Chimi, sépare-toi de lui. Car c'est un homme mauvais. Il n'est pas bon que tu restes dans sa proximité." Aussi incroyable que cela puisse paraître, telles étaient les **trois dernières instructions du roi David** (après les avoir données, il est décédé), afin que les choses rentrent dans l'ordre: que celui qui a fait du mal paye pour ce qu'il a fait, et celui qui a fait du bien en soit récompensé. Après cela, la Haftara nous dit que le roi David est décédé, et qu'il a été enterré dans la ville de David. Puis, elle termine sur le **bilan de la royauté de David**, qui a régné **quarante ans**: sept ans sur une partie d'Israël, et trente-trois ans sur tout le peuple juif.





Rabbi Yéhonathan Eibechitz nous enseigne : "La plupart des fautes sont expiées le jour de Kippour, hormis la médisance."

(Yéarot Dvach, volume 1, p. 198)

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Oui! Réouven a le droit de dire à Chimon que Gad lui a causé du tort car il est un peu jeune d'esprit, à la condition que cela puisse permettre d'apaiser Chimon et que les deux amis retrouvent la paix. **Cela est même recommandé.**



SEMAINE

CETTE

Réouven parle avec Chimon d'un érudit célèbre, en expliquant que ses connaissances ne justifient pas sa renommée.



Réouven a-t-il le droit de dire cela à Chimon ?



HISTOIRE

A Tunis, vivait un antiquaire appelé Nissim. Cette année, il était très embêté. D'habitude, il organisait la veillée de Chavou'ot chez lui, avec dix Talmidé 'Hakhamim, et un repas royal. Mais cette année, les affaires n'avaient pas marché, et il n'avait pas un sou en poche pour acheter quoi que ce soit en l'honneur de la fête...

Déçu, il se mit à réfléchir à un moyen d'obtenir malgré tout l'argent nécessaire, pour continuer l'habitude qu'il avait depuis plusieurs années. Ne voyant aucune solution, il pleura à chaudes larmes. Sa douleur toucha le cœur de son épouse, qui lui dit : "Ne t'inquiète pas, mon cher mari. Prends ce bijou (sa valeur est immense !), va le vendre au marché et, avec l'argent obtenu, tu pourras inviter les dix Talmidé 'Hakhamim, comme chaque année." Des larmes de joie coulèrent sur le visage de Nissim. Plein de reconnaissance envers sa femme, il lui dit : "Tu es une Tsadékèt! La Torah t'est si chère que tu es prête à sacrifier ton dernier bijou pour elle!!".

Nissim réussit à vendre le bijou pour cinq cents riyals et, en tâtant l'argent que cela lui avait rapporté, il dit : "Merci Hachem! Cette année aussi, les murs de ma maison auront le mérite d'entendre des voix de Sages étudiant la Torah!".

Nissim alla acheter ce qu'il lui fallait pour la fête. En chemin, il rencontra le célèbre Rabbi 'Haï Taïeb zatsal, qui faisait une quête de Tsédaka pour les pauvres de la ville. D'un ton suffisamment clair, qui laissait entendre que Nissim devait l'aider, le Tsadik lui dit: "Rabbi Nissim, j'ai besoin d'urgence de cinq cents riyals, pour marier une Kalla orpheline!".

Nissim se dit : "Ai-je bien entendu ? Devrais-je donner toute ma fortune? Ne pourrais-je pas réjouir les Talmidé 'Hakhamim, comme chaque année ?". Des sentiments de doute l'assaillirent, mais, rapidement, il se ressaisit et remit la somme d'argent qu'il possédait à Rabbi 'Haï Taïeb.

Nissim se répéta plusieurs fois : "Tout ce qu'Hachem fait est pour le bien!", et il alla à son magasin. Il y entra, et y observa les étalages, vides de toute marchandise...

Soudain, un agent du roi se tenant au seuil du magasin lui cria : "Eh, juif! Par ordre du roi, tu es prié de nous fournir aujourd'hui même des tasses en porcelaine de style antique, décorées par les meilleurs artisans!". C'en était trop pour la journée...

Nissim essaya d'annuler cette commande trop exigeante, en

répondant que cette marchandise n'existait plus... Mais l'agent ne voulut rien entendre. Il cria : "C'est l'ordre de son altesse, le roi !", monta sur son cheval, et disparut...

Nissim pria Hachem de l'aider. Et soudain, un inconnu arriva dans le magasin avec dix tasses de porcelaine. Elles étaient vieilles et couvertes de poussière...

Toutefois, le regard averti et professionnel de Nissim reconnut que ces tasses étaient merveilleusement façonnées, et correspondaient exactement à la requête du roi ! C'était encore une curieuse coïncidence, parmi les nombreuses de cette journée...

"Veux-tu les acheter ?", demanda l'inconnu d'une voix épaisse et rauque. "Une marchandise telle que celle-ci ne vaut que quelques sous!".

Sans beaucoup discuter, Nissim acheta la marchandise à bas prix, et le vendeur disparut. En saisissant les tasses et en les nettoyant, Nissim voyait, dans sa pensée, le visage de Rabbi 'Haï Taïeb et sa grandeur spirituelle. Une fois le travail achevé, Nissim apporta les tasses au roi. Celui-ci fut impressionné par leur qualité et leur beauté... C'était exactement ce qu'il voulait! Pour paiement, le roi donna à Nissim un coffre rempli de pièces d'or. En rentrant chez lui, Nissim rencontra de nouveau Rabbi 'Haï Taïeb, qui lui dit : "Regarde, mon cher fils! Grâce à la Mitsva de Tsédaka que tu as faite, tu as mérité un salaire illimité, de la main même d'Hachem! Rentre chez toi, et honore la fête de Chavou'ot dans la joie et l'allégresse! N'oublie jamais tes frères, et je te promets que, dès aujourd'hui, tu connaîtras à nouveau la réussite !". L'esprit de sainteté qui habitait Rabbi 'Haï Taïeb, qui était au courant de tout ce qui était arrivé, a ébloui et ému Nissim. Il se dépêcha de préparer la fête, et, à la veillée de Chavou'ot, il y eut une scène extraordinaire : la voix des Sages qui étudiaient la Torah se mêlait aux louanges et remerciements que Nissim et sa femme adressaient à Hachem...

La promesse du Ray se réalisa : la situation financière de Nissim s'améliora, ses affaires devinrent prospères, et la fortune lui sourit à nouveau!

Question

Yossef et Dani partagent la même chambre à la Yéchiva. Pour les rudes journées d'hiver, Yossef a fixé un radiateur au mur. N'étant pas utilisé pendant l'été, Dani prend l'habitude d'y déposer sa veste. Au début de l'hiver, Yossef programma une minuterie qui allume le radiateur au petit matin, une heure avant le lever.

Ignorant cela, Dani continua son habitude et déposa sa veste sur le radiateur. Malheureusement, quand le radiateur s'alluma, la veste prit feu et déclencha un incendie qui causa de nombreux dégâts aux mobiliers de la chambre.





La question est de savoir qui est responsable : est-ce Yossef qui n'a pas prévenu Dani qu'il y avait une minuterie ou peut-être Dani qui aurait dû se douter qu'une fois l'hiver arrivé, le radiateur serait de nouveau utilisé?

RÉPONSE



Baba Kama 60a «Rav Achi Amar» • 'Hazon Ich (Ora'h 'Haïm) chap. 38, alinéa 2.

La Guémara nous apprend que quelqu'un qui cause un dommage de façon indirecte n'est pas dans l'obligation de rembourser. Or, le 'Hazon Ich nous enseigne qu'allumer un appareil à l'aide d'une minuterie est considéré comme une action indirecte, car le fait de mettre en place la minuterie ne suffit pas pour mettre en marche l'appareil, il faut encore que la minuterie se déplace jusqu'à l'heure prévue pour l'allumage. D'après cela, il est clair que Yossef est "Patour", c'est-à-dire acquitté de tout paiement. Mais Dani aussi se retrouve Patour, car son action aussi est indirecte d'après la définition du 'Hazon Ich, étant donné que le fait de poser sa veste ne suffit pas pour déclencher le feu, faut-il encore que le radiateur s'allume. C'est pourquoi, dans notre cas, Yossef et Dani sont Ptourim.







Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication: David Choukroun Rédaction: Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Rosemblum



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim: 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements:



O 01 77 50 22 31



